



4BVH

S.A.S. au capital de 10 000 euros
6 rue de Poutillenea
ZA de Putillenea
64122 URRUGNE

**Certificat du dépositaire constatant l'augmentation de capital
par émission d'actions nouvelles par compensation de
créances**



Certificat du dépositaire

A la Présidente,

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel l'associée unique, la S.A.S. ARKUAN, a souscrit 500 000 actions nouvelles d'un nominal de 1 euro de la société 4BVH S.A.S. à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par la décision de l'associée unique en date du 24 décembre 2024 ;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de la S.A.S. ARKUAN de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'elle possède sur la société ;
- l'arrêté de compte établi le 24 décembre 2024 par la Présidente, duquel il ressort que l'associée S.A.S. ARKUAN possède sur la société 4BVH S.A.S. une créance d'un montant de 650 000 euros dont 500 000 euros utilisés pour libérer par compensation les 500 000 actions nouvelles d'un nominal de 1 euro souscrites ;
- le caractère liquide et exigible de ces créances ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus à hauteur de 500 000 euros permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Anglet, le 27 décembre 2024



AEVISO S.A.S.

*Représentée par Maxime SAVOIE
Commissaire aux comptes*